

Depuis que les services de l'Office National des Forêts, que nous avons mandatés comme assistants à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du terrain de la Sapinière, ont commencé à marquer les arbres présents sur cette parcelle, une pétition a été lancée par une riveraine. Depuis, nous recevons régulièrement des courriers ou des appels mentionnant le désaccord de certains riverains par rapport à ce projet d'aménagement.

Une lettre ouverte, rédigée au nom des « riverains et usagers du petit bois », sans plus de précisions, a été adressée à chaque membre du conseil municipal à ce sujet.

Il m'apparaît indispensable de clarifier le contenu du projet actuel, mais ne pouvant répondre directement aux signataires de ce courrier, j'ai décidé d'informer tous les nouanais par le biais du site internet de la commune.

Quels que soient les projets que nous portons, je confirme mon engagement pour un Nouan plus vert. Cela ne veut pas dire pour autant que je m'interdis de changer quoi que ce soit à l'existant.

Nous avons été élus sur un programme affichant l'ambition de faire venir de nouveaux habitants. En conseil municipal, nous avons décidé d'allouer le terrain de la Sapinière et celui de la rue de la Chaussée à la construction de logements individuels.

Les premiers retours montrent que plusieurs personnes sont potentiellement intéressées par le site de la Sapinière.

Compte tenu de son attrait, nous avons décidé de limiter à quatre le nombre de parcelles proposées.

Ceci nous permet de garder un espace boisé de promenade et d'assurer un espace tampon entre les pavillons construits et le camping.

Actuellement, tous les résineux sont marqués. Mais seuls les arbres malades, ou qu'ils se trouvent, et les arbres présents sur les parcelles mises à la vente seront abattus.

Par ailleurs, je m'engage à compenser cet abattage par la plantation, sur une superficie plus importante, d'essences mieux adaptées au réchauffement climatique, de telle sorte que nous puissions nous inscrire dans une démarche d'avenir et anticiper les modifications que nous commençons déjà à subir.

Le courrier fait par ailleurs référence à un excès de logements vacants, par rapport à un accroissement de la population de l'ordre de 0,4% entre 1990 et 2015. Si je ne conteste pas ces chiffres, je ferais observer qu'entre les deux derniers recensements, la population de Nouan est passée de 2356 habitants à 2370, ce qui représente une augmentation de 0,6%....

Enfin, bien que le nombre de logements vacants reste élevé dans notre commune, j'observe que leur configuration reste peu attractive par rapport aux modes de vie actuels. J'ajouterais enfin que si des propositions de vente restent importantes, les offres de location de logement correspondant aux aspirations des jeunes couples sont quasiment inexistantes et les amènent à se loger ailleurs qu'à Nouan.

Le Conseil et moi-même restons bien entendu disponibles pour en parler de vive voix.